EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR TOLOSAN

Séance du 12 janvier 2016

L'an deux mille seize, le 11 janvier, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 b. 30 dans la salle des mariages de la mairie de Saint-Sauveur.

Votants:

4C: Roland CLEMENCON, Alain CLUZET, Denis DULONG, Yvan GONZALEZ, Joël MELAC.

CCCB: Sabine GEIL-GOMEZ, Herveline JACOB, Laurent USZES, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Frédéric MARTIN,

C3G: Daniel CALAS, Léandre ROUMAGNAC, Véronique MILLET, Philippe SEILLES, Jean-Claude MIQUEL, Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES,

Nombre de délégués : 47

Quorum: 24

Date de convocation: 05-01-2016

Membres présents : 47

Membres absents excusés: 7

Suppléants: 7 Vote: 45

Pour: 45

Contre: 0

Abst.: 14

Ne prennent pas part au vote: 2

CCF: Philippe PETIT, Guy NAVLET, Hugo CAVAGNAC, Colette SOLOMIAC, Daniel DUPUY, Jacques OF, Jean-Paul VASSAL, Francis BERGON, Marina DAILLUT

CCSG: Jean BOISSIERES, Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Gérard JANER, Jean-Luc LACOME, Jean-Louis FLORES, Marie-Laure BAVIERE, Gilles MARTIN, Jean-Jacques MELIET

CCVA: Jean-Marc DUMOULIN, Éric OGET, Vincent LAVIGNOLLES, Didier ROUX, Wilfrid SABIRON, Robert SABATIER, Roger VIALAS,

Absents ayant donné procuration : Michel ANGUILLE, Edmond VINTILLAS, Janine GIBERT, Didier LAFFONT, Jean-Michel JILIBERT, Christian OUSTRI, Véronique CHENE

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Domaine: Modification statutaire

Délibération nº: 16/21

Objet : Choix du siège du PETR Tolosan

Le Président rappelle le contexte pour le choix du siège du SM PETR Tolosan. Cinq communes ont fait acte de candidature lors du Conseil Syndical en date du 22 décembre 2015 : Gargas, Grenade sur Garonne, Paulhac, Rouffiac-Tolosan et Villemur sur Tarn.

A ce jour, le Président a reçu trois courriers de candidatures pour héberger les locaux du PETR : Gargas, Grenade-sur-Garonne et Rouffiac-Tolosan.

Ces trois propositions présentent approximativement la même surface et type d'équipements. Néanmoins, deux des propositions sont soumises au vient d'un loyer.

La commune de Rouffiac Tolosan propose des locaux qui sont mis à la disposition du Conseil Syndical à titre gracieux, pour accueillir les collaborateurs et éventuellement le Bureau du PETR. Les réunions du Conseil Syndical, quant à élles, seront organisées sur l'ensemble du territoire.

Le Président propose à l'assemblée de se proponcer sur l'installation du siège du PETR à Rouffiac-Tolosan et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte PETR Tolosan (siège).

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Syndical, à la majorité de ses membres présents et représentés (45 voix Pour – 2 ne prennent pas part au vote),

- -Approuve l'installation du siège du PETR à la Maison des Associations chemin du Cros Rouffiac Tolosan -31 180.
- -Autorise en conséquence la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte PETR ARTICLE 2 : SIEGE

En application des articles L. 5741-1, L. 5711-1, L. 5212-4, L. 5211-5 IV et L. 5211-5-1 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), le siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est fixé à : Allées d'Orzalis 31790 SAINT SAUVEUR

Sera modifié en conséquence et remplacé par :

ARTICLE 2 : SIEGE

En application des articles L. 5741-1, L. 5711-1, L. 5212-4, L. 5211-5 IV et L. 5211-5-1 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), le siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est fixé à : Maison des Associations Chemin du Cros 31180 ROUFFIAC TOLOSAN

-Mandate le Président à signer tout acte et tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 11 janvier 2016.

Le Président,

Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication Fait et délibéré en séance du 11 janvier 2016 Au registre sont les signatures